



# Rapport du directeur général des élections du Canada

*sur l'élection  
partielle dans  
Sherbrooke*





**Rapport du directeur  
général des élections  
du Canada**

*sur l'élection  
partielle dans  
Sherbrooke*



---

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Élections Canada  
Rapport du directeur général des élections du  
Canada sur l'élection partielle dans Sherbrooke

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.  
ISBN 0-662-63927-8  
N° de cat. SE1-2/1998-2

1. Canada. Parlement—Élections, 1998.
2. Élections—Québec (Province)—Sherbrooke,  
Région de.
  - I. Titre.
  - II. Titre: Report of the Chief Electoral Officer of  
Canada following the Sherbrooke by-election.

JL193.C32 1998 324.971'0648'0971466 C98-901336-7F

*Les données statistiques qui figurent dans le présent rapport sont de nature préliminaire; les données finales seront publiées à la fin de l'année dans un rapport contenant les résultats officiels du scrutin pour toutes les élections partielles de 1998, conformément à l'alinéa 193b) de la Loi électorale du Canada.*

*Dans le présent rapport, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger la présentation et de faciliter la lecture.*

---

© Directeur général des élections du Canada, 1998

N° de catalogue SE 1-2/1998-2  
ISBN 0-662-63927-8

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Renseignements :

Centre de renseignements  
Élections Canada  
257, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M6  
Tél. : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)  
Télec. : (613) 954-8584  
ATS/ATM : 1 800 361-8935  
Internet : <http://www.elections.ca>

L'honorable Gilbert Parent  
Président de la Chambre des communes  
Édifice du Centre, Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

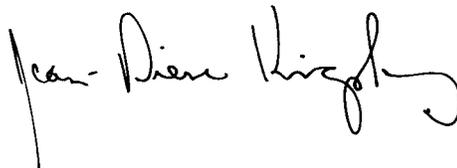
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre ce rapport, qui porte sur l'exercice de ma charge depuis la publication de mon dernier rapport, et plus particulièrement sur l'administration de l'élection partielle tenue dans la circonscription de Sherbrooke le 14 septembre 1998. Conformément au paragraphe 195(1) de la *Loi électorale du Canada*, L.R., ch. E-2, ce rapport est déposé dans les soixante jours suivant le retour du bref de cette élection.

Aux termes du paragraphe 195(3) de la Loi, le président doit présenter ce rapport sans retard à la Chambre des communes.

Vous y trouverez des données préliminaires sur les résultats de l'élection partielle, ainsi qu'un compte rendu de son déroulement. Les résultats officiels du scrutin seront publiés à la fin de l'année, conformément à l'alinéa 193*b*) de la Loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.



Jean-Pierre Kingsley

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	1
<b>Élections Canada : Activités depuis le dernier rapport</b> .....	3
Le suivi de l'élection générale de 1997 et de l'élection partielle de mars 1998 .....	3
Questions juridiques .....	3
Le Registre national des électeurs .....	4
Préparation permanente : la technologie de l'information .....	5
Rapports avec le Parlement et les partis politiques .....	5
Le vote et la technologie .....	6
Rapprochement avec le public .....	6
Activités internationales .....	7
Évaluation de la menace et des risques .....	8
Tracer la voie de l'avenir : le deuxième plan stratégique .....	8
<b>L'élection partielle dans Sherbrooke</b> .....	9
La communication avec les électeurs .....	10
La révision de la liste électorale .....	11
Le vote à l'élection partielle .....	12
Les candidats et les résultats du vote .....	14
Améliorer l'administration des scrutins .....	15
<b>Conclusion</b> .....	15



# Avant-propos

Ce rapport au président de la Chambre des communes fait suite à l'élection partielle tenue le 14 septembre 1998 dans la circonscription de Sherbrooke. Il donne des précisions sur cette élection ainsi que sur les activités d'Élections Canada depuis l'élection partielle de mars 1998 dans Port Moody-Coquitlam.

À Élections Canada, les six mois écoulés entre les deux scrutins ont été marqués par une activité intense, axée en grande partie sur l'avenir de l'administration électorale au Canada. Il faut souligner à cet égard le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la réforme électorale, de même que les suites de cet examen, notamment la création d'un comité consultatif des partis politiques chargé de conseiller le directeur général des élections. Ce comité s'est déjà réuni à trois reprises, et je suis persuadé qu'il tiendra beaucoup d'autres rencontres fructueuses.

Par ailleurs, Élections Canada continue d'améliorer l'administration des scrutins grâce à l'information recueillie au moyen de sondages et d'analyses après chacun de ces événements.

Le Registre national des électeurs étant établi, nous nous employons maintenant à le tenir à jour. Pour la première fois cette année, les déclarants étaient invités à indiquer sur leur déclaration de revenus s'ils autorisaient Revenu Canada à fournir à Élections Canada leurs nom, adresse et date de naissance aux fins de l'actualisation du registre.

Quatre sur cinq d'entre eux ont donné leur autorisation, sensiblement plus que les 70 % prévus.

Élections Canada continue d'examiner les possibilités de partager les données du Registre national des électeurs avec d'autres instances en vue de la production de listes électorales. Grâce à cette activité importante, d'autres administrations pourraient fort bien profiter des économies associées au registre, dans l'intérêt des contribuables. Je me penche actuellement sur ce dossier avec mes homologues des provinces et des territoires, et je compte poursuivre les discussions l'an prochain, lorsque Élections Canada accueillera la Conférence des administrateurs d'élections du Canada.

Élections Canada continue de préparer ses systèmes informatiques en vue du passage à l'an 2000, selon un plan précis décrit dans ce rapport.

Élections Canada a aussi travaillé tout l'été à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui orientera l'organisme en ce changement de siècle. Depuis cinq ans, nous avons réalisé des progrès sur tous les points stratégiques exposés dans le premier plan : qualité du service, professionnalisme, soutien parlementaire, information publique, innovation et amélioration, et services internationaux.

En publiant notre premier plan stratégique, en 1994, nous nous sommes engagés à le revoir périodiquement pour suivre l'évolution des besoins de nos partenaires. Le nouveau plan issu de cet exercice présente la vision qui guidera Élections Canada jusqu'aux premières années du nouveau millénaire.

Jean-Pierre Kingsley



# Élections Canada : Activités depuis le dernier rapport

## Le suivi de l'élection générale de 1997 et de l'élection partielle de mars 1998

### *Plaintes concernant des infractions présumées à la Loi*

En date du présent rapport, le commissaire aux élections fédérales avait été saisi de 346 plaintes visant des infractions présumées à la *Loi électorale du Canada* dans le cadre de la 36<sup>e</sup> élection générale (le 2 juin 1997). De ce nombre, 280 ont été classées. Le commissaire a autorisé 17 poursuites pour exercice du vote sans avoir qualité d'électeur, conduite frauduleuse au bureau de scrutin et dégradation d'affiches électorales. Trois dossiers sont devant les tribunaux. Quand la preuve est suffisante et que l'intervention est dans l'intérêt du public, les poursuites doivent être intentées dans les 18 mois suivant la date de l'infraction présumée.

Une seule plainte pour infraction présumée à la *Loi électorale du Canada* a été déposée après l'élection partielle du 30 mars 1998 dans Port Moody–Coquitlam. L'affaire a été classée.

En ce qui concerne la 36<sup>e</sup> élection générale, la date limite pour les plaintes écrites est dépassée. Le commissaire peut toutefois procéder aux poursuites intentées de sa propre initiative en l'absence de plainte, par exemple après vérification des dépenses des candidats et des partis enregistrés. Le site Web d'Élections Canada contient des renseignements sur les condamnations prononcées en vertu de la *Loi électorale du Canada* à la suite de l'élection générale de 1993.

### *Examen des rapports financiers*

Élections Canada continue d'assurer le suivi des questions relatives aux rapports financiers des candidats et des partis politiques de l'élection générale de 1997.

### *Évaluation de l'élection générale*

Nous sommes à analyser les résultats d'un nouveau processus global d'analyse rétrospective instauré à l'interne après l'élection générale de 1997, afin de déterminer la faisabilité, l'impact et la pertinence des recommandations issues de ce processus. Les recommandations exigeant des changements législatifs, ainsi que celles émanant d'autres évaluations postélectorales, seront portées à l'attention des parlementaires.

## Questions juridiques

### *Modifications législatives*

Deux lois ont reçu la sanction royale le 11 juin 1998. La première, le projet de loi C-411, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada* (1998, ch. 18), modifie certains éléments des articles 222 à 238 touchant les rapports financiers des candidats. Selon ces modifications, le directeur général des élections peut autoriser le dépôt tardif du rapport concernant les dépenses d'élection d'un candidat ou la correction d'un rapport déjà déposé, ainsi que la réception et le règlement d'une réclamation après le délai prescrit par la Loi. Les candidats n'auront donc pas à demander la permission d'un tribunal à ce chapitre, sauf en cas de refus du directeur général des élections. Les modifications sont entrées en vigueur le 16 juin 1998, après publication d'un avis dans la *Gazette du Canada*, conformément au paragraphe 331(1) de la Loi.

Le second texte législatif, le projet de loi C-39, *Loi modifiant la Loi sur le Nunavut et la Loi constitutionnelle de 1867* (1998, ch. 15), modifie la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et la *Loi constitutionnelle de 1867* en fonction de la création du territoire du Nunavut, en 1999. Le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest se voient attribuer un siège chacun à la Chambre des communes, ce qui élimine la nécessité d'établir une commission de délimitation des circonscriptions dans

chacun des ces territoires. Les modifications n'entreront en vigueur qu'à la création du Nunavut.

Quant au projet de loi C-410, *Loi visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales* (1998, ch. 27), il a reçu la sanction royale le 18 juin 1998. Le nom de 19 circonscriptions visées par le décret de représentation de 1996 a ainsi été modifié. Ces changements s'ajoutent à ceux apportés à 22 autres circonscriptions par le projet de loi C-347, *Loi visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales* (1996, ch. 36), sanctionné le 18 décembre 1996.

Conformément au paragraphe 331(2) de la *Loi électorale du Canada*, ces modifications ont été codifiées, et un avis a paru dans la *Gazette du Canada* le 17 août 1998. La nouvelle codification est disponible en version imprimée ainsi que sur le site Web d'Élections Canada.

### ***Décision judiciaire concernant les sondages d'opinion***

Le 29 mai 1998, dans l'affaire *Thomson Newspapers Co. c. Canada (Procureur général)*, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnel l'article 322.1 de la *Loi électorale du Canada*, lequel interdit la publication de sondages d'opinion entre minuit le vendredi qui précède le jour de l'élection et la fermeture des bureaux de vote. La Cour suprême a jugé que cet article, introduit en 1993, limitait la liberté d'expression garantie par l'article 2*b*) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et que la restriction ne pouvait se justifier par l'article 1 de la Charte.

## **Le Registre national des électeurs**

Nous avons entamé la phase de tenue à jour du Registre national des électeurs. Entre les élections générales, nous devons actualiser les données et en assurer l'exactitude afin de pouvoir produire à tout moment des listes électorales préliminaires fiables en vue d'élections générales ou partielles et de référendums fédéraux. Le degré de qualité des données est conforme aux prévisions faites par Élections Canada lors de l'étude de faisabilité. Les économies dépassent quant à elles les prévisions.

L'équipe du registre a d'ailleurs reçu de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada (APEX) le Prix 1998 du leadership pour l'innovation dans la prestation de services, décerné au cours d'une cérémonie le 27 mai 1998. On souligna à cette occasion que l'équipe avait su mettre à profit l'informatique de pointe pour trouver des façons plus efficaces, rentables et pratiques de gérer le processus électoral, dans l'intérêt des électeurs.

### ***La tenue du registre***

Pour que le registre demeure exact et à jour, Élections Canada a conclu des ententes avec diverses sources de données aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Au palier fédéral, la première année de l'initiative de consentement actif lancée avec Revenu Canada a été couronnée de succès. Quatre déclarants sur cinq ont accepté que leurs nom, adresse et date de naissance soient transmis à Élections Canada, une proportion nettement supérieure aux 70 % prévus. Le consentement des déclarants sera sollicité chaque année. En vertu d'une entente analogue signée avec Citoyenneté et Immigration Canada, les futurs citoyens pourront autoriser Élections Canada à ajouter leur nom au registre une fois qu'ils auront obtenu la citoyenneté.

Des ententes ont aussi été négociées avec le Directeur général des élections du Québec et Élections Colombie-Britannique en vue d'utiliser les données de leurs listes électorales permanentes. En outre, les provinces et les territoires ont tous convenu de nous procurer des données sur l'état civil, de même que sur les permis de conduire (sauf dans le cas de l'Alberta, où les négociations concernant les permis se poursuivent).

Les électeurs eux-mêmes contribuent à l'actualisation du registre. Parmi les initiatives prévues ou en cours, notons celles visant les nouveaux citoyens, les personnes qui atteignent l'âge de 18 ans et les électeurs dont les données semblent inexacts ou manquantes.

De plus, tout électeur peut demander que son nom soit retiré du registre ou que les données le concernant ne soient pas communiquées à d'autres

instances. Depuis juin 1997, 725 électeurs ont exercé leur droit dans le premier cas, et 42 dans le second.

### *Le partage des données*

Élections Canada continue d'étudier la possibilité de fournir des données du Registre national des électeurs à d'autres instances électorales canadiennes. Cette mise en commun fait épargner de l'argent aux contribuables en évitant de coûteux recensements. Nous avons tenu une réunion extraordinaire en mars 1998 avec les directeurs généraux des élections des provinces et des territoires pour discuter du partage des données, de la technologie et de l'expertise.

Tout récemment, les données du registre ont servi à produire les listes préliminaires destinées aux élections municipales tenues le 11 mai 1998 au Nouveau-Brunswick. Selon les derniers chiffres, Élections Canada a fourni des données du Registre national des électeurs à près de 50 administrations publiques au niveau des provinces, des territoires, des municipalités et des conseils scolaires. De plus, Élections Canada s'efforce de conclure des ententes bilatérales de partage des données. Ainsi, des pourparlers sont en cours avec l'Ontario et Terre-Neuve. S'ils aboutissent, ces deux provinces pourraient utiliser les données du registre pour leurs prochaines élections provinciales et municipales, puis fourniraient à Élections Canada de l'information à jour sur l'électorat afin de faciliter la tenue à jour du registre. Un accord de ce type a déjà été conclu avec la Ville de Winnipeg pour ses prochaines élections municipales. Dans ce cas, Élections Canada a fourni des données du registre en échange de listes révisées.

La protection des données du Registre national des électeurs demeure au cœur des préoccupations d'Élections Canada. Conformément à ses engagements, l'organisme a constitué un groupe de travail interne chargé d'établir une politique sur la collecte, la conservation et la divulgation des renseignements personnels. Cette politique énoncera la position d'Élections Canada sur le partage des données du registre et fixera les limites du partage. Cette démarche fait suite aux discussions tenues en mars 1998 par le groupe de travail des directeurs généraux des élections sur les initiatives de partage.

## **Préparation permanente : la technologie de l'information**

Élections Canada est à mettre au point un système qui remplacera ÉCAPLÉ (Élections Canada : automatisation de la production des listes électorales), le système actuel de révision des listes électorales en circonscription. Le nouveau système, RÉVISE, sera conforme aux exigences de l'an 2000 et permettra de mettre à jour en direct toutes les listes électorales en période de scrutin.

La conformité aux exigences de l'an 2000 demeure une priorité pour Élections Canada, qui doit être prêt à tenir un scrutin à tout moment. Nous avons passé en revue les éléments clés de tous nos systèmes informatiques et avons entrepris d'opérer la conversion nécessaire pour que tous les systèmes touchés soient conformes à ces exigences. En mars 1998, nous avons évalué les applications d'importance critique et élaboré une stratégie à leur égard; l'examen des autres applications devrait être terminé à l'automne 1998.

Élections Canada continue de progresser dans l'informatisation de l'administration électorale. L'organisme a entrepris de créer à son siège d'Ottawa un centre de technologie permanent pour les bureaux de directeur du scrutin. Ce centre doit assurer la mise en place rapide, précise et uniforme des outils informatiques appropriés dans les bureaux des 301 directeurs du scrutin lors de scrutins nationaux et faciliter l'introduction des innovations technologiques dans ces bureaux. Dès qu'il sera fonctionnel, le centre aidera Élections Canada à se préparer à déployer l'infrastructure technologique nécessaire dans les 48 heures suivant l'annonce d'un scrutin.

## **Rapports avec le Parlement et les partis politiques**

### *Réforme électorale : le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a publié son rapport sur la *Loi électorale*

du Canada le 18 juin 1998. Ce rapport résume l'examen du système électoral canadien que le Comité a effectué après que le directeur général des élections a déposé son rapport sur la 36<sup>e</sup> élection générale et qu'il s'est présenté devant le Comité le 20 novembre 1997. Le rapport du Comité porte sur les recommandations faites par le directeur général des élections à la suite des 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> élections générales, ainsi que sur celles formulées par les députés, les partis enregistrés et la Commission royale sur la réforme électoral et le financement des partis.

Dans le cadre de son examen du système électoral canadien et de la *Loi électorale du Canada*, le Comité a invité les parlementaires et les partis enregistrés à lui présenter des mémoires, et a organisé des rencontres avec les députés et les représentants des partis. Le personnel d'Élections Canada a assisté le Comité tout au long de ces travaux.

Le Comité a étudié en profondeur différentes questions relatives au système électoral, notamment l'inscription des électeurs, le vote, les candidats, les partis, l'administration électorale, la publicité et le financement des élections. Son objectif général était d'assurer la pleine participation de l'électorat, la transparence et l'équité. Le Comité a exposé ses vues au gouvernement sur chacun des points à l'étude.

Le Comité a expressément exclu de son examen les questions alors en instance de jugement devant les tribunaux, et celles qui exigeraient des modifications à la Constitution ou qui transformeraient fondamentalement le système politique canadien.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité a demandé au gouvernement de déposer une réponse complète à son rapport. Élections Canada continuera de fournir conseils et soutien au Comité en cette matière.

### ***Comité consultatif des partis politiques***

Élections Canada a créé un comité consultatif pour réunir des représentants des partis enregistrés et d'Élections Canada. Cette initiative a été recommandée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au cours des audiences

liées à son rapport sur la *Loi électorale du Canada*. Le directeur général des élections a approuvé cette recommandation et a pris les dispositions nécessaires pour que des réunions se tiennent tous les deux mois.

Le comité consultatif du directeur général des élections sert de forum pour échanger de l'information, favoriser de bonnes relations de travail et résoudre les problèmes administratifs qui n'exigent pas de modification législative, mais qui risquent de toucher les partis et les candidats. Il aidera aussi à cerner les besoins des partis quant aux nouveaux systèmes et procédures.

Le comité est présidé par le directeur général des élections, secondé au besoin par des experts techniques d'Élections Canada. Jusqu'à présent, il s'est réuni à trois reprises; il prévoit continuer de se réunir tous les deux mois pendant sa première année d'activité.

## **Le vote et la technologie**

L'étude *La technologie et le processus de vote*, commandée par Élections Canada, a été présentée en mai 1998 et distribuée aux membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Elle avait pour but d'examiner les effets de la technologie informatique sur le processus de vote et, plus spécifiquement, d'évaluer la possibilité d'accroître l'accessibilité des scrutins fédéraux grâce au téléphone, à Internet ou à des bornes interactives. Entre autres conclusions importantes, le rapport souligne que toute nouvelle méthode de vote devrait compléter, et non remplacer, les méthodes actuelles (au bureau de scrutin ou par la poste).

Le rapport indique les prochaines étapes possibles, entre autres des projets pilotes et des recherches supplémentaires. Le Comité permanent est d'accord pour qu'Élections Canada mène d'autres projets de recherche mais souhaite être associé à leur planification et à leur conception.

## **Rapprochement avec le public**

Élections Canada continue de mettre à jour et d'améliorer son site Web afin de renseigner le public sur le processus électoral. Récemment, il ajoutait un volet sur le Registre national des électeurs qui

présente les avantages du registre et explique la façon dont il est tenu à jour.

La Législation électorale fédérale et la Législation référendaire fédérale sont désormais accessibles sur le site Web. En outre, un nouveau moteur de recherche permet de faire des recherches à travers le site par mots clés.

On peut maintenant consulter sur le site les données contenues dans les rapports des candidats sur les dépenses d'élection de la 36<sup>e</sup> élection générale. Cette première compilation électronique s'adresse principalement aux chercheurs. Une autre version, plus facile d'emploi, paraîtra sur le site en décembre 1998 et devrait s'avérer d'une grande utilité pour la recherche.

L'éducation de l'électorat reste une priorité pour Élections Canada. En mai, le directeur général des élections a procédé au lancement du nouveau CD-ROM interactif d'Élections Canada, *À la découverte du système électoral canadien*. Mis à la disposition des enseignants, ce CD-ROM offre aux jeunes une façon nouvelle et divertissante d'élargir leurs connaissances sur l'exercice du droit de vote au Canada. En juin 1998, il a reçu le prix du mérite de l'Association des médias et de la technologie en éducation au Canada (AMTEC).

*Le système électoral du Canada* est la nouvelle brochure institutionnelle d'Élections Canada. Publiée en juillet 1998, elle donne un aperçu du régime parlementaire canadien et des grandes étapes de l'histoire électorale du pays, et présente les rouages administratifs qui sous-tendent le processus de vote et en garantissent l'accès.

La qualité de ces deux initiatives a été soulignée lorsque Élections Canada a reçu un certificat dans la catégorie du meilleur matériel imprimé pour son kiosque d'exposition au congrès de l'*International Association of Clerks, Records, Election Officials, and Treasurers* (IACREOT), tenu en Floride en juillet 1998.

## Activités internationales

Élections Canada entretient des liens avec des organismes électoraux du monde entier, avec lesquels il échange informations et expériences. De même, il collabore avec le ministère des Affaires étrangères

et du Commerce international et avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en vue d'offrir une assistance technique et professionnelle à d'autres pays.

Dans le cadre de son accord quinquennal de coopération technique bilatérale avec l'*Instituto Federal Electoral* du Mexique, Élections Canada a participé à une conférence trilatérale (Canada, Mexique et États-Unis) sur le vote à l'étranger qui s'est tenue à Mexico les 2 et 3 septembre 1998. La conférence visait à étudier de manière approfondie les méthodes employées par le Canada et les États-Unis pour organiser et régler les programmes de vote destinés à leurs citoyens se trouvant à l'étranger, et leurs expériences en la matière, ainsi qu'à examiner les mesures prises par d'autres pays pour organiser et régler des programmes similaires pour leurs ressortissants au Canada et aux États-Unis. La conférence était aussi destinée à soutenir les travaux d'un groupe d'experts mexicains qui préparent un projet de loi sur cette question.

Élections Canada a dépêché trois spécialistes au Cambodge dans le cadre d'une mission d'assistance technique de cinq mois pour les élections législatives du 31 juillet 1998 : un spécialiste en éducation de l'électorat et en gestion des élections, un expert de la logistique électorale et un spécialiste des questions juridiques liées aux élections. Ils ont fourni de l'assistance et des conseils pour faciliter la compréhension et la gestion d'un processus électoral équitable, libre, transparent et crédible.

À Ottawa, en juillet 1998, Élections Canada a été l'hôte de la IV<sup>e</sup> Conférence de l'Union interaméricaine des organismes électoraux (UNIORE). Cette rencontre de deux jours réunissait des responsables électoraux de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Il s'agissait d'examiner des sujets d'intérêt commun, notamment les défis importants auxquels sont confrontés les organismes électoraux. Sous le thème « Consultation intercontinentale : La recherche d'options novatrices et constructives », les discussions ont porté principalement sur le financement des partis et des candidats ainsi que sur la prévention et le règlement des conflits électoraux.

Pour favoriser une meilleure compréhension du système électoral canadien à l'étranger, Élections Canada a reçu dans ses bureaux, depuis mars 1998, des représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Gabon et de la Russie (programme de la Fondation de bourses Eltsine pour la démocratie).

Élections Canada participe aussi à la production de la toute première encyclopédie électronique des élections. Le projet ACE (Administration et coût des élections) est une initiative de l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (IDEA), de l'*International Foundation for Election Systems* (IFES) et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA).

L'encyclopédie ACE est une contribution de premier plan au renforcement de la démocratie. Elle offrira aux administrateurs d'élections, aux législateurs, aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale et aux chercheurs du monde entier des textes analytiques et comparatifs ainsi que des exemples de bonnes pratiques pour la conduite, le soutien ou l'étude d'élections libres et équitables. L'encyclopédie sera disponible gratuitement sur Internet à partir de la fin de 1998.

## Évaluation de la menace et des risques

Élections Canada fait actuellement l'objet d'une évaluation de la menace et des risques découlant de la technologie informatique. Cette évaluation permettra à la direction de l'organisme de prendre des décisions éclairées sur les questions de sécurité susceptibles de nuire à l'exécution de son mandat. Grâce à cet

examen, Élections Canada pourra mieux cerner les risques inacceptables évitables et axer ses prochains efforts de planification de la reprise des activités sur l'élaboration de plans visant les risques impossibles à prévenir et dont on ne peut qu'atténuer les effets par des processus de reprise.

## Tracer la voie de l'avenir : le deuxième plan stratégique

L'élaboration du deuxième plan stratégique d'Élections Canada va bon train. Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité du premier plan stratégique d'octobre 1994, portera sur la période de 1999 à 2003. Durant l'été, les cadres et le personnel ont consacré plusieurs ateliers à l'examen des réalisations des quatre dernières années afin de déterminer la vision d'avenir de l'organisation et les points sur lesquels elle devrait axer ses efforts.

Ils ont examiné les principales tendances qui intéressent Élections Canada, soit à l'externe – changements démographiques, évolution du cadre législatif, progrès rapide de la technologie, soit à l'interne – complexité croissante des exigences auxquelles sont soumis employés et directeurs du scrutin, adoption de nouveaux processus administratifs, nouvelles pratiques de gestion.

Le nouveau plan stratégique fixe des objectifs dans trois domaines clés : les services; l'amélioration du rendement et l'innovation; et le développement organisationnel. En outre, il introduit un énoncé de la vision d'Élections Canada. Sa diffusion est prévue en décembre 1998.

# L'élection partielle dans Sherbrooke

Le 1<sup>er</sup> mai 1998, l'honorable Jean Charest, chef du Parti progressiste-conservateur du Canada et député de Sherbrooke, a démissionné de son siège à la Chambre des communes. Le 9 août 1998, le gouverneur en conseil annonçait qu'une élection partielle visant à remplacer M. Charest aurait lieu le 14 septembre suivant.

Le directeur général des élections a alors adressé un bref au directeur du scrutin de Sherbrooke, lui demandant de tenir une élection partielle. Le tableau 1 présente les principales étapes du processus entre le déclenchement de l'élection et le retour du bref.

**Tableau 1**  
**Dates clés de l'élection partielle de septembre 1998 dans Sherbrooke**

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
1 <sup>er</sup> mai		Démission du député de Sherbrooke, l'honorable Jean Charest
9 août	Jour 36	Émission du bref; préparatifs en vue de l'ouverture du bureau du directeur du scrutin
9 au 15 août	Jours 36 à 30 (minuit)	Période d'interdiction de publicité pour les partis
11 août	Jour 34	Publication de la proclamation – les candidats peuvent se présenter
12 août	Jour 33	Production de la liste électorale préliminaire; début de la période de révision de la liste électorale
21 août	Jour 24	Début de la révision ciblée
19 au 21 août	Jours 26 à 24	Envoi des avis de confirmation d'inscription aux électeurs inscrits
24 août	Jour 21 (14 h)	Clôture des présentations
3 septembre	Jour 11	Distribution de la liste électorale révisée
4, 5 et 7 septembre	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
8 septembre	Jour 6 (18 h)	Fin de la période de révision et d'inscription au vote par bulletin spécial
11 septembre	Jour 3	Distribution de la liste électorale officielle
13 et 14 septembre	Jours 1 et 0	Période d'interdiction de publicité pour les partis
14 septembre	Jour 0	Jour de l'élection
15 septembre	Jour -1	Addition officielle des votes
22 septembre	Jour -8	Retour du bref

## La communication avec les électeurs

À l'élection partielle dans Sherbrooke, comme à tous les scrutins, Élections Canada s'est efforcé de communiquer de l'information sur l'élection elle-même et sur les dates clés du calendrier électoral au public, aux partis, aux candidats et aux médias.

Pour joindre le public, l'organisme a produit un dépliant qui a été distribué dans tous les foyers de la circonscription dans les jours suivant l'émission du bref. Cette courte publication contenait notamment le nom du directeur du scrutin et le numéro de téléphone de son bureau, des renseignements sur le Registre national des électeurs et des explications sur la façon de faire ajouter ou corriger un nom sur la liste électorale. Elle précisait la date limite de réception des bulletins de vote spéciaux, les dates clés pour le vote par anticipation, les exigences en matière de lieu de résidence, et le processus d'inscription et de vote le jour de l'élection. Elle soulignait aussi l'importance de conserver l'avis de confirmation d'inscription jusqu'au jour de l'élection.

L'avis, envoyé quelques jours après le dépliant, indiquait où et quand voter et expliquait les nombreuses options offertes aux électeurs qui ne peuvent pas ou ne désirent pas se rendre à leur bureau de vote le jour de l'élection. D'après une enquête réalisée par Élections Canada dans Sherbrooke, cet avis est la source d'information que les électeurs ont trouvée la plus utile : 79 % des électeurs de Sherbrooke se rappelaient l'avoir reçu, et les trois quarts se souvenaient de l'information qu'il contenait.

Pour cette élection, les avis de confirmation d'inscription ont été produits directement sous forme de prêts-à-photographier par le directeur du scrutin, à partir de la base de données SITES, qui contient les adresses de tous les bureaux de scrutin ordinaires et spéciaux et est tenue à jour par Élections Canada. Ce projet pilote a été éliminé, pour l'imprimeur, la nécessité de saisir et composer les données, réduisant ainsi les possibilités d'erreurs et le temps requis pour produire les avis.

Tous les documents ont été produits dans les deux langues officielles. D'après les données de recensement, la circonscription ne comptait aucun groupe ethnoculturel ou autochtone assez nombreux pour justifier la traduction de l'information générale en d'autres langues. Cependant, des renseignements clés ont été produits sur des supports de substitution, notamment en braille, en gros caractères et sur des audiocassettes à l'intention des électeurs qui en avaient besoin.

Des annonces ont été publiées dans des quotidiens et des journaux communautaires à deux occasions. La première, parue au début de la période de révision, expliquait comment faire ajouter ou corriger un nom sur la liste électorale. La seconde, publiée la semaine précédant le jour de l'élection, rappelait aux électeurs que l'adresse de leur bureau de vote était indiquée sur leur avis de confirmation d'inscription et qu'ils pouvaient s'inscrire sur place au moment de voter. Les annonces reprenaient le concept utilisé lors de la dernière élection générale.

Élections Canada a aussi travaillé en collaboration étroite avec les médias locaux, qui ont reçu une trousse contenant le communiqué de lancement, le dépliant expédié aux électeurs, un profil de la circonscription et un calendrier des dates clés. La trousse contenait aussi des renseignements généraux, notamment sur le processus électoral, le rôle d'Élections Canada, les Règles électorales spéciales, le Registre national des électeurs ainsi que les dépenses et les contributions électorales.

Pendant la campagne de 36 jours, Élections Canada a publié 10 communiqués concernant les principales échéances, le jour de l'élection et ce que les médias pouvaient ou non publier la fin de semaine précédant le jour de l'élection.

L'élection partielle de Sherbrooke posait un défi particulier dans la mesure où la circonscription compte cinq collèges et universités. Pour voter, les électeurs devaient avoir leur résidence ordinaire dans la circonscription à compter du 33<sup>e</sup> jour avant le jour de l'élection, soit le 12 août 1998. La plupart des étudiants n'avaient pas le droit de voter à cette élection puisqu'ils n'étaient pas encore arrivés sur le campus à

cette date. Élections Canada a néanmoins distribué quelque 2 300 brochures expliquant les procédures de vote aux étudiants qui vivaient en résidence et a installé un kiosque d'information à l'Université de Sherbrooke pour que les étudiants soient au courant des exigences en matière de résidence. Aucun problème n'a été signalé à ce chapitre.

Une section consacrée à l'élection partielle a été établie sur le site Web d'Élections Canada. On y trouvait la liste des candidats officiels, la carte de la circonscription, l'adresse et le numéro de téléphone du bureau du directeur du scrutin et le Manuel d'élection des candidats, de leurs agents officiels et vérificateurs, de même que des renseignements sur le processus de vote et le vote par la poste. Le soir de l'élection, les résultats ont été affichés au fur et à mesure sur le site.

Le personnel du Centre de renseignements d'Élections Canada était disponible pour répondre aux questions des électeurs. Pendant la campagne, l'unité a reçu 310 demandes de renseignements téléphoniques.

## La révision de la liste électorale

Pour la deuxième fois à une élection partielle, le Registre national des électeurs a servi à dresser la liste électorale préliminaire de la circonscription de Sherbrooke. Avant la production de la liste, la partie du registre concernant la circonscription a été actualisée. On a supprimé les fichiers des électeurs décédés et ceux des personnes qui avaient demandé que leur nom soit retiré.

Les résidents qui avaient qualité d'électeur mais ne figuraient pas sur la liste préliminaire, ou dont le nom ou l'adresse était incorrect, ont été invités à communiquer avec le bureau du directeur du scrutin pour obtenir un formulaire d'inscription ou pour faire corriger les erreurs.

Comme à l'élection partielle de Port Moody-Coquitlam, les personnes qui désiraient que leur nom soit ajouté à la liste électorale ont dû fournir leurs nom, adresse, sexe, signature, adresse précédente et date de naissance. Si cette information ne pouvait être confirmée à partir des données déjà contenues dans le registre, les électeurs devaient produire d'autres

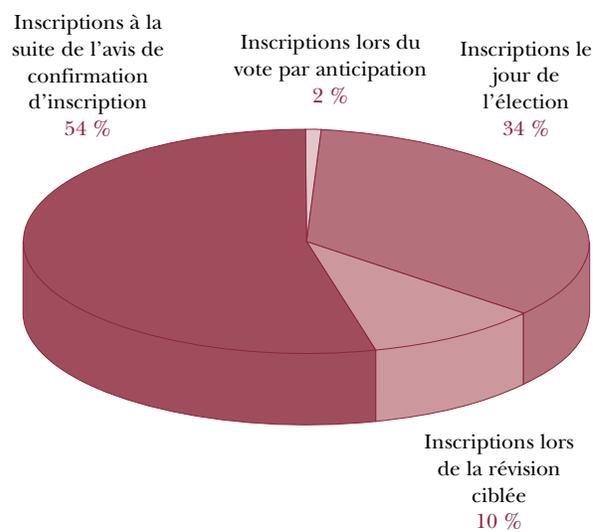
pièces d'identité. Ce processus a été facilité par le Logiciel de recherche des électeurs, un système bilingue sûr et confidentiel à l'usage du personnel électoral. Utilisé pour la première fois dans Port Moody-Coquitlam, le logiciel a été perfectionné pour le scrutin de Sherbrooke.

Avec la création du Registre national des électeurs, Élections Canada a modifié la procédure de révision de la liste électorale, intensifiant ses efforts dans les secteurs où le besoin s'en fait le plus sentir. Dans Sherbrooke, Élections Canada a réalisé un tel exercice de « révision ciblée » en vue d'ajouter à la liste préliminaire les électeurs vivant dans les nouveaux quartiers et dans les secteurs à mobilité élevée. Des agents ont distribué 168 trousseaux dans les nouveaux quartiers et 1 505 dans les zones à mobilité élevée, par exemple des tours d'habitation. Ils se sont aussi rendus dans divers établissements, notamment des centres de soins de longue durée, pour ajouter à la liste préliminaire les personnes admissibles qui n'y figuraient pas déjà. Ces trois initiatives ont permis d'ajouter 677 électeurs à la liste.

La figure 1 montre le pourcentage d'électeurs inscrits selon chaque méthode.

**Figure 1**  
**Modes d'inscription, élection partielle de septembre 1998 dans Sherbrooke**

**N = 6 863 électeurs ajoutés**  
**(la liste définitive comprend 75 700 noms)**



La révision de la liste préliminaire s'est étendue du 12 août, soit trois jours après l'émission du bref, au 8 septembre, six jours avant le jour de l'élection. Le tableau 2 indique les changements apportés à la liste électorale pendant cette période de 28 jours et le nombre d'électeurs sur la liste définitive, y compris ceux qui se sont inscrits à leur bureau de vote le jour de l'élection.

## Le vote à l'élection partielle

Un total de 37 027 électeurs et électrices ont exercé leur droit de vote à l'élection partielle dans Sherbrooke. La majorité ont voté le jour de l'élection, le 14 septembre 1998, à l'un des 210 bureaux de vote de la circonscription, ouverts de 9 h 30 à 21 h 30, heure avancée de l'Est. Les personnes incapables de voter le jour de l'élection pouvaient

**Tableau 2**  
Opérations de révision de la liste électorale<sup>1</sup>

Liste électorale	Nombre d'électeurs	Calendrier de la révision	Corrections	Ajouts	Radiations	Résultat net
Liste préliminaire <sup>2</sup>	74 793	Jour 33 à jour 11	149	3 581	4 702	- 1 121
Liste révisée <sup>3</sup>	73 672	Jour 10 à jour 6	21	932	624	+ 308
Liste officielle <sup>4</sup>	73 980	Jour de l'élection	247	2 350	630	+ 1 720
Total des opérations	—	Jour 33 à jour 6 jour de l'élection	417	6 863	5 956	+ 907
Liste définitive	75 700 <sup>5</sup>					

<sup>1</sup> Excluant les listes des électeurs votant par bulletin spécial hors du Canada, en centres de détention et à titre de membres des Forces canadiennes.

<sup>2</sup> La liste préliminaire est établie au début de la période électorale à partir de données extraites du Registre national des électeurs.

<sup>3</sup> La liste révisée est produite pour la tenue du vote aux bureaux spéciaux de scrutin.

<sup>4</sup> La liste officielle est produite pour la tenue du vote aux bureaux de scrutin ordinaires le jour de l'élection.

<sup>5</sup> Ce chiffre correspond à la liste définitive, laquelle est produite dans les meilleurs délais après l'élection.

**Tableau 3**  
Lieux de scrutin

Type d'immeuble	Nombre	Pourcentage
Centre communautaire	2	5 %
École	5	12 %
Résidence pour personnes âgées	19	46 %
Salle paroissiale	9	22 %
Hôpital	2	5 %
Centre de loisirs	2	5 %
Lieu commercial	2	5 %
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100 %</b>

Ordinaires	Itinérants	Spéciaux	Total
204	6	9	<b>219</b>

Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutin accessibles	Pourcentage
219	219	100 %

voter par anticipation le 4, le 5 ou le 7 septembre. Le tableau 3 fournit des précisions sur les lieux de scrutin.

Comme d'habitude, les électeurs incapables de voter le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial en vertu des Règles électorales spéciales. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires, a informé les électeurs concernés à l'étranger qu'ils pouvaient voter. Les soldats en poste dans les bases des Forces canadiennes, au pays et à l'étranger, ont été informés de leur droit de vote par le ministère de la Défense nationale (voir le tableau 4).

Les résidents d'établissements comme les hôpitaux et les centres correctionnels ont pu voter en vertu des Règles électorales spéciales. L'inscription et le vote dans les centres de soins de courte durée ont eu lieu les 7 et 8 septembre. Pour faciliter le vote dans les établissements correctionnels, des trousseaux d'information ont été remis à la Société Elizabeth Fry et à la Société John Howard.

Le taux de participation a été de 48,7 %, comparativement à 73,5 % dans la même circonscription à l'élection générale de juin 1997 et à 36,0 % à l'élection partielle de Port Moody-Coquitlam. Le tableau 5 donne des statistiques préliminaires sur le nombre de votes exprimés par les divers moyens disponibles.

**Tableau 4**  
**Inscriptions en vertu des Règles électorales spéciales**

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins demandés
<b>Groupe 1<sup>1</sup></b>	
Membres des Forces canadiennes	301
Électeurs incarcérés	63
Électeurs se trouvant temporairement hors du Canada	37
<b>Sous-total, groupe 1</b>	<b>401</b>
<b>Groupe 2<sup>2</sup></b>	
Électeurs se trouvant temporairement hors de la circonscription	0
Électeurs votant dans la circonscription	342
<b>Sous-total, groupe 2</b>	<b>342</b>
<b>Nombre total d'inscriptions</b>	<b>743</b>

<sup>1</sup> Les trois listes des électeurs inscrits sous le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes de la liste qui est révisée lors d'une élection.

<sup>2</sup> Les électeurs inscrits sous le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur la liste des électeurs révisée.

**Tableau 5**  
**Statistiques préliminaires concernant le nombre de bulletins déposés et le taux de participation, élection partielle de septembre 1998 dans Sherbrooke**

Nombre d'électeurs sur la liste définitive	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux spéciaux de scrutin	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation <sup>2</sup>
76 101 <sup>1</sup>	34 058	2 582	387	37 028	582	36 446	48,66 %

<sup>1</sup> Ce nombre comprend les électeurs inscrits au Registre national des électeurs (voir tableau 2) ainsi que les électeurs inscrits sous le groupe 1 des Règles électorales spéciales (voir tableau 4).

<sup>2</sup> Le taux de participation est le rapport (exprimé en pourcentage) entre le nombre total d'électeurs qui ont voté (y compris ceux dont le bulletin a été rejeté) et le nombre d'électeurs inscrits sur la liste définitive établie après le jour de l'élection.

## Les candidats et les résultats du vote

Les candidats avaient jusqu'au 24 août à 14 h, heure avancée de l'Est, pour poser leur candidature et jusqu'à 17 h pour la retirer ou pour corriger l'information contenue dans leur bulletin de présentation. Huit candidats se sont présentés. Sept d'entre eux représentaient un parti; le huitième était indépendant. À la fin des présentations, la liste des candidats a été transmise aux missions diplomatiques et aux postes consulaires du Canada par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par le ministère de la Défense nationale. Elle a aussi été affichée sur le site Web d'Élections Canada.

Le soir de l'élection, le Système des résultats électoraux du bureau du directeur du scrutin était relié à l'ordinateur central d'Élections Canada. Les

résultats étaient transmis au serveur d'Ottawa, au fur et à mesure, pour affichage sur le site Web.

Le candidat du Bloc Québécois, Serge Cardin, a obtenu le plus grand nombre de voix et a été élu député de Sherbrooke (voir le tableau 6).

Des huit candidats, seuls les deux qui ont obtenu plus de 15 % des votes ont eu droit au remboursement d'une partie de leur dépôt et de leurs dépenses d'élection.

Enfin, le directeur général des élections a transmis des allégations d'irrégularités liées à l'élection de Sherbrooke au commissaire aux élections fédérales. Selon la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections peut, lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un fonctionnaire électoral a pu enfreindre la Loi, ordonner au commissaire de faire l'enquête qui semble requise dans les circonstances.

**Tableau 6**

**Statistiques préliminaires concernant les votes valides, élection partielle de septembre 1998 dans Sherbrooke**

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage
Archambault, Robert	Parti progressiste-conservateur du Canada	2 303	6,31
Bolduc, Marcel	Le Parti Réformiste du Canada	934	2,56
Bousquet, Jacques	Le Parti Vert du Canada	254	0,69
Cardin, Serge*	Bloc Québécois	16 143	44,29
Goulet, Sébastien	Nouveau Parti Démocratique	720	1,97
Lachapelle, Serge	Parti Marxiste-Léniniste du Canada	72	0,19
Pouliot, Robert Y.*	Parti libéral du Canada	15 923	43,68
Turmel, John C.	Indépendant	97	0,26
<b>Total</b>		<b>36 446</b>	<b>100,00</b>

\*Ayant obtenu au moins 15 % des votes valides exprimés, ces candidats sont admissibles au remboursement d'une partie du dépôt et de leurs dépenses d'élection.

## Améliorer l'administration des scrutins

Pour favoriser une efficacité optimale dans l'administration de l'ensemble des scrutins, des membres du personnel d'Élections Canada se sont rendus au bureau du directeur du scrutin pendant la période électorale à titre d'observateurs et, au besoin, de conseillers.

Élections Canada a d'autre part mené un sondage auprès de tous les scrutateurs qui ont participé à l'élection partielle dans Sherbrooke. Ce sondage, conduit le jour de l'élection, visait à évaluer l'utilité et la pertinence du matériel fourni au personnel du scrutin; à fournir aux administrateurs électoraux de l'information qu'ils ont de la difficulté à obtenir quant aux services offerts aux électeurs au bureau de vote; à établir si toutes les personnes concernées comprennent bien le rôle des représentants des candidats au bureau de vote et si les candidats exercent leur droit à la représentation; et à évaluer la qualité de la formation donnée aux scrutateurs en région.

Le sondage a été mis à l'essai à l'élection partielle dans Sherbrooke. Élections Canada l'adaptera en fonction des résultats obtenus et l'utilisera, lors d'élections partielles à venir, pour mieux analyser les activités aux bureaux de scrutin.

## Conclusion

Le directeur général des élections devait rendre compte de l'élection partielle dans Sherbrooke, aux termes de la Loi, et le présent rapport satisfait à cette obligation. Cette élection partielle, comme celle de Port Moody–Coquitlam, aura permis à Élections Canada de mettre à l'essai de nouveaux moyens d'informatisation de l'administration électorale, en prévision de la prochaine élection générale.